

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Sous Préfecture de BREST

-----  
Commune de BOURG-BLANC  
-----

**Rapport du Commissaire Enquêteur**  
**relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies**

Par arrêté n° 06/2017, Monsieur le Maire de BOURG-BLANC a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 30 janvier au 3 mars 2017, portant sur le projet d'extension du cimetière communal.

L'affichage a été réalisé, conformément à la législation en vigueur, par voie de presse, dans les journaux locaux suivants :

- « Le Télégramme » (12 et 31 janvier 2017)
- « Ouest France » (12 et 31 janvier 2017)

L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la commune de BOURG-BLANC. L'ensemble du dossier présenté à enquête y était intégralement consultable.

Une publicité supplémentaire par l'intermédiaire du bulletin communal d'informations « *L'Echo Blanc-Bourgeois* » a été effectuée pendant toute la durée de l'enquête (n° 1971 à 1978).

L'enquête a également été portée à la connaissance du public via « Le grand écho BLANC-BOURGEOIS » (édition de Janvier 2017).

L'avis d'ouverture de l'enquête et du dépôt du dossier en mairie a été affiché au niveau du site retenu pour l'extension du cimetière ainsi qu'à la mairie de BOURG-BLANC (photographies en annexe A du présent rapport).

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie de BOURG-BLANC au moyen d'un dossier papier. Un ordinateur portable contenant le dossier numérique était également à la disposition des usagers.

L'enquête publique s'est déroulée en mairie de BOURG-BLANC et je me suis tenu à la disposition du public les :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| - lundi 30 janvier 2017   | de 09 h 00 à 12 h 00 |
| - mercredi 8 février 2017 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - jeudi 23 février 2017   | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - vendredi 3 mars 2017    | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Le vendredi 13 janvier 2017 j'ai procédé à la visite du site retenu pour l'extension du cimetière en compagnie de M. **Jean-Luc TREGUER** Maire Adjoint, de Mme **Laëtitia QUEMENEUR** Conseillère municipale et de M. **Patrice ROUAT** Commissaire enquêteur suppléant.

.../...

Le jeudi 9 mars 2017 j'ai procédé à la notification des observations émises au cours de l'enquête à Monsieur **Bernard CIBERGUES**, Maire de Bourg-Blanc.

### **COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier présenté à enquête comporte :

#### **I.- Dossier des pièces de procédure**

- Délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016
- Informations juridiques et administratives
  - Procédure régissant l'extension des cimetières
  - Procédure régissant l'enquête publique
- Désignation des commissaires enquêteurs
- Arrêté municipal d'ouverture de l'enquête

#### **II.- Dossier d'enquête publique**

- Notice explicative
- Estimation financière
- Extrait de la matrice cadastrale
- Rapport (LITH/EAU) de reconnaissance hydrogéologique et sanitaire en date du 2 mars 2012
- Rapport (LITH/EAU) de reconnaissance hydrogéologique et sanitaire en date du 10 février 2015
- Documents graphiques
  - Plan d'aménagement
  - Plan de situation
  - Plan cadastral au 1/1500
  - Photographie aérienne
  - Plan de zonage P.L.U.
  - Plan du réseau d'eau potable
  - Plan du réseau d'assainissement
  - Plan du périmètre de protection du clocher

### **PRESENTATION**

Placée entre BREST et la mer, la commune de BOURG-BLANC, s'étend sur 28,31 km<sup>2</sup> au cœur du Léon.

Située à environ 15 km au Nord de la métropole Brestoïse, elle fait partie du canton de PLABENNEC et de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Les autres communes proches de BOURG-BLANC sont GOUESNOU à un peu plus de 6 km au Sud ; PLABENNEC à environ 6 km à l'Est et PLOUVIEN à environ 5 km au Nord-est.

L'agriculture a longtemps été l'activité principale et actuellement elle reste importante avec environ une cinquantaine d'exploitations d'élevages bovins et porcins ainsi que de la production légumière.

BOURG-BLANC s'est dotée de zones d'activités qui regroupent un bon nombre d'entreprises et un artisanat très actif.

La proximité de l'agglomération brestoïse et de son important bassin d'emploi rendent la commune très attractive pour l'habitat. On remarque d'ailleurs la présence de nombreux lotissements générés par la croissance démographique de la commune.

La population a fortement augmenté depuis les années 1980, passant d'environ 2500 habitants à près de 3500 habitants à ce jour.

Depuis 2010, la commune de BOURG-BLANC connaît une augmentation régulière de sa population totale qui est passée de 3257 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 3500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Durant cette même période il a été recensé 252 décès dans la commune et 137 inhumations dans le cimetière, soit environ 20 inhumations annuelles.

Le cimetière actuel est à ce jour proche de la saturation. La reprise de concessions temporaires non renouvelées et des concessions permanentes abandonnées ne permettent pas, dans un proche avenir, de faire face aux besoins de la commune.

## **PROJET**

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (exécutoire le 27 décembre 2012) le Conseil Municipal a choisi d'étendre le cimetière actuel sur le même site, entre la rue de Brest et celle de Bel Air.

Le secteur concerné est classé en zone Uhb du PLU et un emplacement réservé a été inscrit sur les parcelles AA 90 ; 91 et 220 pour une superficie de 2576 m<sup>2</sup>.

Le règlement applicable à la zone Uh indique que cette zone est destinée à l'habitat et aux seules activités compatibles avec l'habitat (c'est-à-dire les établissements qui, par leur caractère, leur destination, leur nature, leur importance ou leur aspect, sont compatibles avec la salubrité, la tranquillité, la sécurité ou la bonne tenue de la zone).

La parcelle AA 91 contenant une habitation (propriété DELAPRE) a été acquise par la commune en 2010.

Les parcelles AA 90 et 220 contenant une habitation (propriété LAVANANT) ont été acquises par la commune en 2015.

Les deux habitations existantes sur les parcelles concernées sont appelées à la démolition dans le cadre du projet d'extension qui sera réalisé en deux phases.

Lors de la première phase, la maison DELAPRE sera détruite. La maison LAVANANT, en bon état et actuellement louée, sera démolie lors de l'exécution de la seconde phase (photographies en annexe B du présent rapport).

### **Phase 1**

Cette phase consistera en l'aménagement d'une extension du cimetière sur les parcelles AA 90 pour 776 m<sup>2</sup>, AA 220 pour 123 m<sup>2</sup> et AA 91 pour 377 m<sup>2</sup> soit un total de 1276 m<sup>2</sup>, ces surfaces pouvant être réajustées en fonction de la réalité du terrain.

L'habitation existante (maison DELAPRE) sera détruite.

Un mur en pierre sera réalisé rue de Brest dans le prolongement du mur existant pour le cimetière actuel.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, rue Bel Air, un portail, un muret et une clôture seront mis en place ainsi que la réalisation d'un parking.

Un aménagement fonctionnel et paysager sera mis en place lors de la réalisation du projet afin d'isoler au mieux les habitations les plus proches.

## **Phase 2**

Cette phase ne sera réalisée que lorsque le besoin en places supplémentaires se fera sentir.

La surface disponible pour cette phase sera de 1300 m<sup>2</sup> (parcelles AA 90 pour 400 m<sup>2</sup> et AA 91 pour 900 m<sup>2</sup>).

L'habitation existante (maison LAVANANT) sera détruite.

## **Accès**

L'accès s'effectuera par les entrées actuellement en service (rue de Brest et rue Bel Air).

Un accès supplémentaire sera créé rue Bel Air, au niveau de la venelle de Keravel, lors de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase, ainsi qu'une aire de stationnement.

## **CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE**

Le bureau d'études en environnement LITH/EAU de Landerneau a été chargé d'effectuer une reconnaissance hydrogéologique et sanitaire en vue de la réalisation du projet d'extension du cimetière.

### **Parcelle AA 91**

Une reconnaissance a été effectuée en mars 2012 pour la parcelle AA 91 d'une superficie de 1277 m<sup>2</sup>.

Quatre sondages ont été effectués ; le terrain comporte dans sa partie nord (S.1 et S.3) une arène sableuse avec une faible charge caillouteuse, tandis qu'en partie sud les sondages (S.2 et S.4) ont été arrêtés vers 1,90 m de profondeur car le terrain rocheux est difficile à creuser.

### **Nappe phréatique**

Les deux sondages nord (S.1 et S.3) ont été équipés de piézomètres et le niveau de la nappe a été relevé, 6 jours après le creusement, en mars 2012, période de hautes eaux.

Selon le bureau d'étude, en période de hautes eaux la nappe se situe à plus de 4 mètres de profondeur au droit de la parcelle.

### **Perméabilité**

La méthode de « Porchet » a été utilisée pour donner un ordre de grandeur de la perméabilité à proximité des fosses nord (S.1 et S.3).

Selon le bureau d'étude, les limons présentent une perméabilité correcte pour le projet, bonne dans le secteur nord et certainement légèrement plus faible au sud.

### **Parcelle AA 90 et AA 220**

Une reconnaissance a été effectuée en février 2015 pour la parcelle AA 90 d'une superficie de 1176 m<sup>2</sup> et pour la parcelle AA 220 d'une superficie de 123 m<sup>2</sup>.

Deux sondages ont été effectués ; l'un au nord (S.1) de la parcelle AA 90 et l'autre (S.2) plus au centre de la parcelle. Le terrain sondé semble homogène et correspond à une altération de granite sableuse, saine et perméable.

.../...

### **Nappe phréatique**

Le premier sondage (S.1) a été équipé d'un piézomètre et le niveau de la nappe a été relevé après stabilisation, en février 2015, période de hautes eaux.

Selon le bureau d'étude, en période de hautes eaux la nappe se situe à plus de 4 mètres de profondeur au droit de la parcelle.

### **Perméabilité**

Un test en grand a été réalisé en fond de fouille du sondage S.1 et deux tests de « Porchet » ont été effectués dans la partie supérieure de l'altérite dépourvue de fragments de granite (à proximité du sondage S.2).

Selon le bureau d'étude, les tests montrent que l'altérite granitique sous-jacente est de bonne à très bonne perméabilité.

### **Conclusions**

L'examen des résultats des études de terrain indique qu'au point de vue hydrogéologique la surface prévue pour l'extension du cimetière présente les qualités requises pour effectuer des inhumations.

L'ensemble permettra l'infiltration des eaux pluviales ainsi qu'une épuration des eaux et une combustion correcte des corps.

On remarque que sur l'ensemble de l'extension le niveau de la nappe phréatique est estimé à plus de 4 mètres de profondeur en période de hautes eaux.

Les sondages géologiques indiquent :

- En partie Nord, des creusements aisés jusqu'à une profondeur de 4 m compte tenu d'une arène sableuse avec une faible charge caillouteuse ;
- En partie Sud, les fouilles ont été arrêtées à 1,90 m de profondeur compte tenu de la présence de la roche mère dure. Le terrain est rocheux et difficile à creuser.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Monument historique**

Le cimetière est situé dans le périmètre de protection du clocher de l'église Notre Dame, protégé au titre des monuments historiques.

Par arrêté préfectoral n° 2017045-0003 du 14 février 2017 le périmètre de protection a été modifié et délimité selon le plan joint au dossier soumis à enquête.

### **Habitat et eaux**

Plusieurs habitations sont et seront localisées à moins de 35 m du cimetière. Elles sont toutes raccordées au réseau public d'adduction d'eau.

### **Puits**

Aucun puits n'a été relevé au droit et en aval hydrogéologique du projet.

3 forages ont été répertoriés dans un rayon de 500 m ; le seul localisé à proximité est utilisé pour une pompe à chaleur.

### Cours d'eau et eaux de ruissellement

Au droit du ruisseau qui traverse le bourg, au Nord Ouest du site, est implanté un étang utilisé pour la pêche et diverses activités de loisirs. Les eaux souterraines issues des parcelles utilisées pour le cimetière, ainsi que pour son extension, doivent rejoindre la rivière en aval de cet étang.

Les eaux pluviales et de ruissellement sont canalisées vers un bassin tampon situé prairie « UGUEN », puis s'écoulent dans la prairie humide avant de rejoindre le ruisseau.

### ESTIMATION FINANCIERE

Le coût financier de l'extension du cimetière communal est présenté dans le dossier soumis à enquête.

La maîtrise foncière du site retenu pour l'extension a été réalisée par la commune il y a quelques années.

Le coût estimatif des travaux nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'extension du cimetière est estimé à 121 000 €.

Le coût des travaux nécessaires pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase ne peut être estimé actuellement car cette opération ne sera pas réalisée dans un avenir prévisible à court ou moyen terme.

### OBSERVATIONS RECUES

Aucune observation n'a été formulée ni reçue lors de l'enquête.

à LA FOREST LANDERNEAU

le 28 mars 2017

Monsieur **Claude BAIL**

Commissaire enquêteur,



### P. JOINTES

Annexe A – Affichage mairie et sur site

Annexe B – Maisons implantées sur le site